

FICHE DE FONCTION

POSTE : INFIRMIER SCOLAIRE

SERVICE : Vie scolaire

| | |
|------------------------------------|-------------------------|
| Prénom - Nom | Fabienne DELBECQ |
| Grade | Employé |
| Type de contrat | CDD |
| Date d'arrivée sur le poste | 31 août 2022 |
| Temps de travail | 24 Heures hebdomadaires |
| Responsable hiérarchique | Chef d'Etablissements |

MISSIONS COMMUNES AU PERSONNEL DE L'A.M.E.P

- Participer à la pérennisation de l'établissement
- Optimiser les chances de réussite des élèves
- Assurer la sécurité physique et morale des élèves
- Participer au bon fonctionnement quotidien de l'établissement
- Participer à la gestion des imprévus
- Participer à l'application des règles d'hygiène et de sécurité
- Veiller à l'application du règlement intérieur

FINALITE DU POSTE

Concevoir, organiser et évaluer les actions de promotion et d'éducation à la santé tant individuelles que collectives.

Favoriser la prise en compte de la santé dans les projets d'établissement et les projets d'école.

Présenter au chef d'établissement un rapport d'activité, un rapport statistique et les perspectives et analyses qui en découlent.

| MISSIONS | ACTIVITES |
|---|--|
| <p>Assurer le suivi individualisé des élèves</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir tout élève ou étudiant qui le sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité - Assurer un suivi et un accompagnement individuels - Etablir les relais nécessaires au sein de l'établissement (médecins de l'éducation nationale, assistants de service social, psychologues scolaires, conseillers d'orientation-psychologues, conseillers principaux d'éducation, enseignants...), - Accueillir les parents dans la prise en charge du ou des problèmes identifiés et travaille en étroite relation avec les professionnels du réseau de santé. - Effectuer le suivi des actes infirmiers ou de l'orientation de santé proposés. - Etre attentif auprès des élèves et assurer leur information sur leur capital santé - Mener une action positive auprès des élèves, des étudiants en terme d'éducation au respect de l'autre, notamment à l'égard des attitudes ou comportements racistes, sexistes et de harcèlement - Mettre en place des consultations individuelles en éducation à la santé centrées sur le besoin identifié conformément à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé - Fournir à l'élève ou à l'étudiant, des éléments de réflexion et d'information afin de renforcer ses capacités à prendre des décisions concernant sa santé et l'accompagne vers l'autonomie - Donne toute information sur l'accès à la contraception ainsi que sur les relais agréés - Délivrer la contraception d'urgence conformément à l'article L. 5134-1 et des articles D. 5135-5 et suivants du code de la santé publique - Renouveler les prescriptions datant de moins d'un an, de médicaments contraceptifs oraux, conformément à l'article L. 4311-1 du code de la santé publique <p style="margin-left: 20px;">➤ Le dépistage infirmier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre des dépistages obligatoires prévus à l'article L. 541-1 du code de l'éducation, réaliser un dépistage infirmier auprès de l'élève et assurer le suivi nécessaire en cas de besoin. <p>Le contenu de ces dépistages sont fixés par arrêté interministériel.</p> <p style="margin-left: 20px;">➤ Le suivi infirmier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser, si besoin est, une consultation, le suivi de l'état de santé des élèves du premier et du second degrés en complément des visites médicales et de dépistage obligatoires, en vue de repérer les difficultés éventuelles de santé ou les élèves fragilisés, dans le cadre des actions de prévention et d'éducation en matière d'hygiène et de santé individuelle et collective. - La réalisation de ce suivi doit favoriser une collaboration en particulier entre infirmiers, médecins, enseignants, CPE, assistants sociaux, conseillers d'orientation-psychologues, familles et autres professionnels de santé dans l'intérêt de l'élève - Retranscrire l'intégralité de sa démarche dans l'application informatique prévue à cet effet - Dans tous les cas, sauf opposition manifeste de l'élève, informer la famille de ses constatations et s'assurer des suites données - A partir de données sur la santé et la scolarité de l'élève ou de l'étudiant, évaluer les besoins en santé, définir les priorités et organiser, si besoin est, le suivi de l'état de santé de l'élève ou de l'étudiant |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les élèves bénéficient des aides et suivi extérieurs préconisés ou prescrits (orthophonie, psychologie, consultation spécialisée...) et accompagner, si nécessaire, les familles dans cette démarche - Favoriser ainsi l'accès aux soins des élèves, leur permettre d'être dans les meilleures conditions d'apprentissage et lutter ainsi contre les inégalités. - En fonction des besoins identifiés, mettre en place un suivi particulier en organisant des consultations infirmières pour certains élèves des classes - Répondre à la demande exprimée par l'élève lui-même, ou tout membre de l'équipe éducative. - Indiquer au médecin de l'éducation nationale les élèves qui lui paraissent avoir besoin d'un examen médical personnalisé. <p>➤ Le suivi des élèves signalés par les membres de l'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi, un accompagnement individuel et les actes infirmiers de dépistage qui sont de sa compétence chez les élèves qui lui sont signalés, en relation avec les autres partenaires de l'équipe éducative - Dès lors que les difficultés ne semblent pas liées à un problème de santé, assurer un suivi et un accompagnement personnalisés de l'élève en lien étroit avec les membres de la communauté éducative si nécessaire <p>➤ Le suivi des problèmes de santé complexes ou chroniques et des élèves à besoins particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre attentif au vécu de la scolarité de l'élève et à son bien-être - Contribuer à l'analyse des besoins particuliers et aux conditions de réalisation de l'intégration avec l'ensemble de l'équipe éducative - Participer à la mise en œuvre des soins, des aides techniques et des aménagements nécessaires - Afin d'aider à la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, participer à la mise en œuvre du protocole de soins et d'urgence prévu dans le cadre du projet d'accueil individualisé (PAI) en se référant aux textes réglementaires en vigueur <p>➤ La protection de l'enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec les équipes éducatives et pédagogiques, participer à la politique de protection de l'enfance et agit pour assurer la protection de l'élève, conformément aux articles L. 226-2-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles en conformité avec le code pénal - Mettre en œuvre toutes les mesures pour assurer la protection des élèves ; dans ce domaine, le travail en réseau est primordial, notamment avec l'assistant de service social et le médecin. - Agit en conformité avec le dispositif départemental mis en place par le président du conseil départemental, permettant de recueillir en permanence les informations relatives aux mineurs en danger et de répondre aux situations d'urgence, selon les modalités définies en liaison avec l'autorité judiciaire et les services de l'État dans le département. Il convient, selon le cas, de se référer aux textes en vigueur. |
| <p>mise en place de conditions favorables à la santé et au bien-être des élèves afin de favoriser la réussite scolaire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec la communauté éducative dans son ensemble et avec les partenaires de l'école dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), en apportant son expertise dans la définition des projets, la planification et l'évaluation des actions de promotion de la santé - Contribuer également à développer des compétences individuelles et sociales, dans une démarche de promotion de la santé et de bien-être à l'école ou en prévention des comportements à risque - Dans le cadre de l'organisation du parcours éducatif de santé, en application du code de l'éducation, conseiller le directeur d'école ou le chef d'établissement - Apporter ainsi l'expertise nécessaire sur les différents sujets qui touchent la santé des élèves : éducation nutritionnelle, activité physique, éducation à la sexualité, prévention des conduites à risques, en particulier des conduites |

| | |
|---|---|
| | <p>addictives, souffrance psychique, prévention des violences et du harcèlement, gestes de premiers secours</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'éducation à la santé <ul style="list-style-type: none"> - Apporter son soutien lors de l'évaluation des besoins et demandes d'éducation à la santé et d'enseignement en matière de santé à l'École - Participer avec l'ensemble de l'équipe éducative à la conception, au développement d'actions d'éducation à la santé ainsi qu'à son intégration dans l'environnement scolaire - Collaborer aux choix des approches des stratégies et des méthodes utilisées dans le cadre des actions d'éducation à la santé. - Accompagner les enseignants, en tant que personne ressource en matière d'éducation à la santé - Apporter des informations et des méthodes pour intervenir efficacement et de façon appropriée auprès des élèves. ➤ La formation <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer, dans son domaine de compétence, à la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale - Apporter également son expertise technique dans la formation des personnels appelés à organiser les protocoles de soins et d'urgence ➤ L'observation et la surveillance épidémiologique <ul style="list-style-type: none"> - Conformément aux termes de la loi n° 98-535 du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire - Recueillir et exploiter des données à partir des éléments en sa possession, à effectuer des actions de recherche sur les indicateurs de santé. |
| <p>Assurer les activités spécifiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation des soins et des urgences <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrer tous les actes infirmiers afin d'en garder une traçabilité dans l'application numérique prévue à cet effet - Assurer les liaisons nécessitées par l'état de santé de l'élève - Enregistrer les données relatives aux accidents du travail dans l'application numérique infirmière, sans gérer ni liquider les dossiers ➤ La gestion des événements traumatiques <ul style="list-style-type: none"> - Sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, analyser la situation, participer à ces cellules d'écoute et de soutien et assurer avec l'équipe éducative le suivi des conséquences au plan individuel et collectif. ➤ Les maladies transmissibles en milieu scolaire <ul style="list-style-type: none"> - Sur avis du médecin, collaborer à la mise en place, avec le directeur d'école ou le chef d'établissement, des mesures prophylactiques de protection individuelle ou collective - Se tenir disponible pour toute information utile auprès des enseignants et des parents d'élèves - Informer l'infirmier ou le médecin conseiller technique responsable départemental auprès de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen), ou l'infirmier ou le médecin conseiller technique auprès du recteur de l'académie. |

Cette liste est non exhaustive compte tenu du développement de l'AMEP et des exigences des partenaires extérieurs.

COMPETENCES REQUISES

| Connaissances | Compétences opérationnelles | Compétences comportementales |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Système éducatif et ces enjeux - Milieu professionnel et marché de l'emploi - Méthode et outil d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle - Théorie, méthode et outil en psychologie - Cadre légal et déontologique | <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer des informations en matière d'orientation - Conduire des entretiens - Réaliser des évaluations et des bilans - Travailler en équipe - Jouer un rôle de conseil et d'aide à la décision - Réaliser des synthèses | <ul style="list-style-type: none"> - Sens de l'organisation - Capacité d'adaptation - Sens de l'initiative - Capacité de raisonnement analytique - Capacité d'écoute - Déontologie et loyauté - Sens relationnel |

Fait à Fort-de-France, le 29 juillet 2022

Infirmier scolaire
F.DELBECQ

Cheffe d'Etablissements
M-C.HARDY-DESSOURCES